

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1993)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt / Etter, Jacqueline / Krähenbühl, Renato

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418198>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
Vice-chancelière: Jacqueline Etter
Vice-chancelier: Renato Krähenbühl

2.1 Les priorités de l'exercice

L'alourdissement des tâches et le resserrement des délais d'une part et le manque de ressources d'autre part ont condamné la Chancellerie d'Etat, cette année encore, à accroître son efficacité et à se concentrer sur les priorités. Ce second impératif n'est pas aisé à respecter pour l'état-major du gouvernement et du parlement car les tâches qui lui incombent sont généralement imposées par les autorités supérieures. Les bases d'une utilisation optimale des ressources ont toutefois été jetées grâce à la rédaction d'un guide d'organisation et à la constitution d'un groupe inter-offices de contrôle de gestion. Il s'agit là d'un outil de direction qui vient compléter judicieusement la Conférence des chefs d'office et les débats au sein des unités administratives.

La transformation de la Chancellerie d'Etat dont la première étape – le réaménagement du 68 Postgasse – vient de s'achever contribue également à la rationalisation des activités, puisque l'augmentation du nombre de postes de travail a permis de regrouper les unités. Sans compter que les pièces claires et modernes ont une influence positive sur le climat de travail.

L'Office des services centraux s'est concentré sur l'avenir du Bureau des expositions. Sa transformation en organisme privé laisse planer des incertitudes, pour le personnel surtout.

Le Conseil-exécutif ayant concentré ses activités sur le Jura bernois, l'Office des services linguistiques a été fortement mis à contribution. La nouvelle Constitution permet de consolider le statut de la partie francophone du canton et de la minorité linguistique. Un dialogue constructif s'est engagé à plusieurs niveaux sur la situation du Jura bernois grâce à l'étude de Monsieur Dominique Haenni sur les Romands dans le canton de Berne et à la loi sur le renforcement de la participation politique du Jura bernois et de la population francophone du district de Bienne. Dans ce contexte, des entretiens ont également eu lieu entre des délégations du Conseil fédéral, du Conseil-exécutif et du Gouvernement jurassien.

Les Archives de l'Etat ont pu faire profiter le grand public de leurs services qui vont bien au-delà de la simple prise en charge des archives. L'élargissement de cette palette de services est toutefois limité par la restriction des ressources humaines.

Les travaux liés à la loi sur l'information (préparation et suivi pendant la phase parlementaire) et à la loi sur l'encouragement des médias ont occupé le devant de la scène dans le domaine de l'information et des relations publiques. L'accent a également été mis sur l'amélioration de la qualité de l'information. La concurrence étant de plus en plus vive en ce qui concerne la fourniture de l'information, le succès de la politique de l'information sera désormais conditionné par la qualité des informations livrées par l'administration aux médias. Si le canton de Berne entend satisfaire aux exigences sévères posées en la matière, il devra impérativement investir dans l'infrastructure (transmission électronique p.ex.) et dans les ressources humaines. Raison pour laquelle on met l'accent sur la formation des cadres aux relations avec la presse; un nouveau schéma directeur a été élaboré à cette fin. En période de difficultés économiques, l'information du personnel revêt une importance primordiale; c'est pourquoi on s'est attaché durant l'exercice à améliorer la qualité de l'information dans ce secteur également (rajeunissement de la revue «BE-info» et création d'un nouveau vecteur d'information rapide). L'introduction de la nouvelle image graphique a nécessité d'importants préparatifs. Des efforts particuliers vont être déployés en 1994 pour mettre

cette image graphique en œuvre; dans ce contexte, la Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau et l'Office d'information et de relations publiques seront appelés à collaborer étroitement avec le reste de l'administration cantonale.

Grâce au Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (Bureau de l'égalité; BEFH), la Chancellerie d'Etat joue un rôle de leader dans la concrétisation de l'égalité des sexes. Elle s'efforce de se montrer active dans ce domaine et entend œuvrer par tous les moyens au maintien du BEFH aussi longtemps que l'égalité des sexes et l'égalité des chances ne seront pas une réalité. Comme l'exige la nouvelle organisation de l'initiative «De la parole aux actes» arrêtée par le Conseil-exécutif et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993, un groupe de travail réunissant des déléguées de tous les offices s'est constitué à la Chancellerie d'Etat. Le groupe de travail DPA a pour objectif de défendre les intérêts des collaboratrices de la Chancellerie d'Etat et d'assurer leur promotion. Il doit en outre veiller au respect des principes définis par la législation sur le personnel.

Le peuple bernois a adopté la nouvelle Constitution le 6 juin; l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 1995. La votation a permis, en fin d'année, de boucler les derniers travaux (p.ex. archivage de la volumineuse documentation) et de dissoudre le Secrétariat de la révision constitutionnelle qui était installé à la Monbijoustrasse.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux

L'Office des services centraux assure les fonctions logistiques de la Chancellerie d'Etat, coordonne l'activité des offices et fournit les services internes. L'exercice a été placé sous le signe de la consolidation et du réexamen de certaines structures organisationnelles.

Une Conférence informatique s'est constituée en début d'année; elle comprend une personne par office. Ses tâches principales sont les suivantes:

- elle traite des besoins et des problèmes des utilisateurs et des utilisatrices dans le domaine informatique;
- elle assure l'échange d'informations;
- elle préavise le budget des projets informatiques et le plan informatique.

En vertu des arrêtés du Conseil-exécutif n° 938 du 11 mars 1992 et n° 2276 du 10 juin 1992, le Bureau des expositions a rédigé un schéma directeur de transformation de ses services en institution culturelle privée. En gros, il est prévu de déplacer l'activité au 1^{er} janvier 1995 de la Grenette à la Tour des prisons et de rattacher la bibliothèque des arts et métiers à une autre bibliothèque. Ces deux mesures permettront de réduire les dépenses du canton de moitié. Le Conseil-exécutif a pris acte de ce schéma directeur le 7 avril, par arrêté no 1338.

La Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau s'est concentrée cette année sur la mise en application de la nouvelle image graphique. On peut relever à cet égard que la volonté de s'y conformer est dans certains cas défailante. Autre priorité de l'exercice: les préparatifs du Recueil officiel des lois bernoises (ROB) dont la publication débutera le 1^{er} janvier 1994 en même temps que la nouvelle loi sur les publications officielles entrera en vigueur.

Le 18 janvier, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les publications officielles en seconde lecture. Les travaux en découplant ont pu être achevés dans les délais. Une révision partielle de la loi sur les droits politiques a été engagée dans la perspective de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Une modification de cette même loi, adoptée antérieurement par le Grand Conseil et concernant les groupements de cercles électoraux de l'Oberland et du Seeland, a été acceptée par le peuple le 26 septembre. Toutefois, elle a été en partie annulée par le Tribunal fédéral le 8 décembre. La Chancellerie d'Etat a en outre assuré le suivi de l'initiative «en faveur du droit de vote pour les étrangers et les étrangères dans le canton de Berne».

Les votations cantonales concernant l'initiative «pour un modèle scolaire 5/4», l'initiative pour la protection du paysage de l'Aar et l'initiative sur les canons à neige se sont soldées par le dépôt de sept recours.

Le complément au Recueil systématique des lois bernoises ne pourra être livré qu'en février 1994 étant donné que son volume, inhabituel, a posé des problèmes de capacité à l'imprimerie.

2.2.2 Office des services linguistiques

2.2.2.1 Représentation des deux langues nationales au sein du personnel de l'Etat

Le Service Personnel-F a intensifié ses contacts avec les responsables du personnel des Directions, d'une part, et avec les institutions de formation des cantons romands, d'autre part, afin d'améliorer les conditions de recrutement des agents publics de langue française. L'Office des services linguistiques a participé à la conception et à la réalisation des divers programmes de l'Office du personnel tels le «Cercle des cadres francophones», l'«Amélioration de l'accueil», les «Cours de l'autre langue nationale».

2.2.2.2 Traduction

Le Service central de traduction s'est concentré cette année sur son rôle de conseiller auprès des services de traduction des Directions:

- Il a participé à la procédure d'engagement de nouvelles traductrices.
- Il a rendu les Directions attentives aux conséquences, pour la traduction, de l'introduction du Recueil officiel des lois bernoises (ROB) qui implique le strict respect des délais.

Enfin, l'OSL a présenté les activités linguistiques du canton de Berne aux étudiants et étudiantes de dernière année de l'Ecole de traduction de l'Université de Genève. Le but de cet exercice qui sera répété chaque année est de constituer un vivier de candidatures potentielles pour les postes à repourvoir dans les services de traduction de l'administration.

2.2.2.3 Terminologie

Le SCTerm a concentré ses efforts sur la mise au point d'une nouvelle version de LINGUA-PC. Simultanément, le développement du fonds terminologique bernois s'est poursuivi avec le concours des traductrices et traducteurs-terminologues du Canton. Le dépouillement systématique du RSB a été entrepris, afin de vérifier que la totalité des termes qui y figurent soient pris en compte dans la banque.

1309 fiches nouvelles ont été validées pendant l'année. Au 31 décembre, la banque de terminologie du Canton comprenait 7317 fiches bilingues couvrant essentiellement des réalités juridiques bernoises.

Le Délégué à la terminologie, son adjointe ainsi que la responsable du Service central de traduction se sont entretenus avec les services de traduction de toutes les Directions. Le but de la visite était d'examiner les problèmes terminologiques propres à chaque Direction et de sensibiliser les services à l'importance de leurs travaux terminologiques.

Les responsables du SCTerm ont participé à la rencontre annuelle organisée par le groupe COMPUTERM en octobre, qui regroupe les représentants des organismes suisses qui exercent des activités terminologiques.

2.2.2.4 Droits de coopération

Le Service de la délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) a assuré la collaboration des autorités cantonales avec les deux collectivités de droit public ainsi qu'avec leurs députées et députés. La FJB a donné 42 préavis: la coopération a porté sur des questions administratives, des questions de planification, ainsi que sur des projets législatifs et des conventions intercantionales concernant particulièrement la région.

2.2.2.5 Laufonnais

Le Bezirksrat Laufental (BRL) pour sa part a participé aux négociations avec Bâle-Campagne dans le cadre des dispositions prévues par l'accord de procédure signé les 7 et 8 avril 1992 par les deux gouvernements. Les deux délégations gouvernementales et leurs négociateurs ont mené à chef les 86 conventions qui régissent le passage administratif du Laufonnais du canton de Berne au canton de Bâle-Campagne et les ont signées à Laufon le 25 octobre suite à l'acceptation par le peuple et les cantons suisses, le 26 septembre, du rattachement du district de Laufon au canton de Bâle-Campagne.

2.2.3 Archives de l'Etat

2.2.3.1 Relations avec le public

Les Archives de l'Etat se sont attachées à mettre en évidence la dimension historique de la nouvelle Constitution: publication d'un article dans le «Bund», présentation des originaux des anciennes Constitutions et exposé de l'archiviste de l'Etat lors de la «Journée de la Constitution» à l'Hôtel du Gouvernement, préparation d'une exposition consacrée aux Constitutions bernoises de 1218 à 1992 dans la nouvelle salle de la Falkenplatz. Les visites guidées en groupe (couplées sur demande à une visite des Archives) ont remporté un franc succès (91 groupes totalisant 1845 personnes), sollicitant le personnel à l'extrême.

2.2.3.2 Utilisation et accessibilité des fonds

Un pas décisif a été franchi dans l'inventariage des archives de l'administration centrale: le 19^e siècle et la première moitié du 20^e sont maintenant classés et inventoriés. Pour les archives de district, on dispose désormais de dix inventaires modernes. La centralisation des registres paroissiaux n'est pas encore achevée: sur les 3100 volumes que compte le canton, 500 doivent encore être versés aux Archives; cette étape franchie, on disposera en lieu sûr d'un registre global des Bernois et des Bernoises de 1528 à 1875 que les chercheurs et les chercheuses pourront consulter sur microfilms.

Le taux de fréquentation de la salle de lecture a, cette année encore, augmenté: 6000 visites environ contre 5680 l'an dernier. Les recherches généalogiques continuent manifestement d'intéresser le grand public comme en témoignent les 6900 consultations de registres paroissiaux (5600).

2.2.3.3 *Protection des biens culturels*

L'installation de lyophilisation financée avec l'aide de la Confédération (et qui sert à sécher les documents endommagés par les eaux) a été mise à rude épreuve: après les inondations catastrophiques de Lucerne, du Valais et du Tessin, elle a fonctionné presque sans interruption.

Les Archives ont présenté leurs activités (restauration selon des méthodes modernes, magasinage, microfilmage) à un public de spécialistes à l'occasion d'un cours-pilote de défense générale organisé par la Confédération.

2.2.4 **Office d'information et de relations publiques**

2.2.4.1 *Généralités*

L'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'information du public (loi sur l'information) lors de la session de novembre, l'amélioration qualitative et la répartition plus fonctionnelle du service d'information, l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de formation des cadres aux relations avec les médias ainsi que la mise en place d'un service de relations publiques ont constitué les points marquants de l'activité déployée par l'OIRP en 1993. Dans un contexte en perpétuelle évolution, le professionnalisme dans les prestations fournies joue un rôle toujours plus important.

2.2.4.2 *Service d'information*

La transformation permanente du paysage médiatique se répercute sur les tâches quotidiennes de l'OIRP dans la mesure où les journalistes travaillent de plus en plus souvent depuis leur propre bureau (pression économique). Nombre d'entre eux ne participent pratiquement plus qu'aux conférences de presse sortant de la normalité. Preuve en est la diminution croissante du nombre de journalistes accrédités (72 en 1992, 65 en 1993). C'est pourquoi l'OIRP a mis l'accent sur l'élaboration de textes de presse qui, à la fin de l'année, étaient envoyés à 192 abonnés de langue allemande (204 l'année précédente) et à 64 de langue française (69). Au total, ce sont 552 textes de presse (537) qui ont ainsi été diffusés, soit 794 (871) pages. La documentation des rédactions n'ayant pu prendre part aux 106 (95) conférences de presse a requis un travail considérable. Aussi, l'OIRP n'a-t-il pas toujours pu encadrer ces réunions avec le professionnalisme qui s'impose.

L'information interne a fait l'objet d'une attention particulière. D'une part, «Be-info», le journal du personnel, a été harmonisé avec la nouvelle image graphique du canton et modernisé dans son contenu. Les nouvelles bases adoptées (nouvel imprimeur, nouvelle mise en page, concentration des forces et réintroduction des annonces) ont permis de réaliser des économies durables. D'autre part, la création d'un nouveau vecteur d'information interne, le «Be-info: FLASH», permet désormais d'informer rapidement le personnel des décisions importantes.

La revue de presse de l'OIRP, distribuée à 370 abonnés (384), a été diffusée à 40 reprises, représentant au total 2698 (2917) pages. Diffusée par l'OIRP depuis 1988, la revue de presse plurilingue sur les questions de transport destinée à l'information des sept

cantons de Suisse occidentale membres de la Communauté d'intérêt Transalp 2005 (axée en particulier sur le projet AlpTransit/NLFA), est parue le 5 juillet pour la dernière fois. Ce service spécial a été supprimé, à l'issue de la votation sur les NLFA, pour des raisons financières et de personnel. 204 éditions de cette revue de presse auront été tirées, soit un total de 10 146 pages.

2.2.4.3 *Service de relations publiques*

Le service de relations publiques (service de RP), intégré à l'Office en 1992, représente un poste à 70 pour cent. Ce taux d'occupation ne suffit pas à assurer à l'administration des prestations de service suffisantes. Aussi le service de RP a-t-il dû se limiter cette année à des activités ponctuelles de conseil et de coordination. Il a investi un temps considérable dans l'élaboration et la publication de la brochure «Le canton de Berne en chiffres», en collaboration avec la Banque cantonale bernoise.

2.2.5 **Secrétariat du parlement**

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 **Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)**

2.2.6.1 *Généralités*

Fortement sollicité par les services de l'administration cantonale, par les organisations féminines, par les membres d'autorités et par les particuliers, le BEFH a fourni des renseignements, écrits et oraux, rédigé des expertises et exprimé son avis. Il a participé à plusieurs procédures de consultation concernant des projets de textes législatifs cantonaux (ordonnance sur le personnel, décret sur les traitements, ordonnance sur les soumissions, loi sur l'Université) ou fédéraux (loi sur l'assurance chômage et loi sur le travail). Il a travaillé à la rédaction des directives destinées à améliorer la représentation et le statut des femmes dans l'administration cantonale et a participé aux travaux d'un groupe de travail chargé de mettre au point un plan de prévention du harcèlement sexuel. Un autre groupe de travail est à l'œuvre pour tenter, dans la mesure de ses possibilités, d'intégrer le principe de l'égalité à la révision 96 des plans d'étude.

Le BEFH s'est installé en novembre dans ses nouveaux bureaux au 68 Postgasse; il est donc désormais «physiquement» intégré à la Chancellerie d'Etat.

2.2.6.2 *Activités particulières*

L'année 1993 a été placée sous le signe de la promotion des femmes en politique. L'étude commandée par le BEFH «La situation des femmes dans la politique bernoise» est parue au début de l'année. Elle a été présentée lors d'un colloque organisé à Spiez le 26 mars par le BEFH, la présidente du Grand Conseil Eva-Maria Zbinden et la Commission cantonale pour les questions féminines, manifestation à laquelle ont participé 140 femmes représentant tous les grands partis politiques et les organisations féminines. Les exposés présentés lors du colloque ont ensuite été publiés dans le Bulletin n° 5. La brochure «A vos marques –

Mesdames – partez! Comment favoriser la promotion des femmes en politique» est parue à l'automne.

Autres publications du BEFH: la brochure destinée aux retrain- leuses «SchrittMacherinnen – Wiedereinstiegsangebote für Frauen im Kanton Bern», le Manuel des activités et des services proposés aux femmes par des femmes, l'étude «Das bisschen Haushalt... Das Qualifizierungspotential der Haus- und Familien- arbeit und seine Bedeutung für den Beruf» concernant la valorisa- tion professionnelle du travail domestique et réalisée en collabora- tion avec le centre de formation Sonnhalde de Worb.

Le BEFH a commandé une évaluation des interventions déposées depuis 1981 au Grand Conseil au sujet de la politique de l'égalité et de la politique féminine. Le BEFH s'est associé à des organisations de formation des adultes et d'orientation professionnelle ainsi qu'au Bureau des expositions pour préparer un projet (exposition et manifestations) sur le perfectionnement professionnel des femmes.

2.2.6.3 Commission cantonale pour les questions féminines

La commission s'est concentrée sur le travail féminin dans le contexte de la crise économique. Elle a organisé une audition de spécialistes, rédigé un catalogue de revendications, constitué un dossier d'informations et mené une enquête sur l'information dispensée aux femmes sans emploi. Elle s'est en outre attachée à la mise en œuvre des revendications qu'elle avait formulées dans le rapport sur la violence en relation avec la loi sur l'aide aux victimes d'infractions et elle a pris position sur des projets de loi en consultation (allocations familiales dans l'agriculture, formation du corps enseignant) et sur le rapport «Les Romands dans le canton de Berne». Elle a collaboré avec le BEFH pour la promotion des femmes en politique (voir ci-dessus).

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1993

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans les auxiliaires STEBE)

Unités administratives	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Office des services centraux ¹	33	17	32,00	12,15	44,15
Office des services linguistiques	5	7	4,00	5,10	9,10
Archives de l'Etat	12	3	12,00	2,00	14,00
Office d'information et de relations publiques	4	5	3,20	3,70	6,90
Secrétariat du parlement	4	3	3,30	2,80	6,10
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	–	2	0,00	1,50	1,50
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 93	58	37	54,50	27,25	81,75
Comparaison avec l'exercice précédent	61	34	55,80	26,20	82,00
Auxiliaires STEBE au 31. 12. 93 ²	–	4	0,00	2,45	2,45
Comparaison avec l'exercice précédent	–	2	0,00	1,40	1,40

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil, le secrétariat du chancelier et le Bureau des expositions.

² Office des services centraux: 3 personnes soit 1,75 poste
Bureau de l'égalité: 1 personne soit 0,70 poste

Tableau 2: Gestion des postes en 1993

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ²
Office des services centraux ¹	3807.60	3622.72	184.88
Office des services linguistiques	1044.00	950.77	93.23
Archives de l'Etat	1188.00	1188.00	0.00
Office d'information et de relations publiques	648.00	598.80	49.20
Secrétariat du parlement	685.00 ³	693.33	87.67
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	168.00 ³	216.00	23.40
Total Chancellerie d'Etat	7540.60 ⁴	7269.62	438.38
Comparaison avec l'exercice précédent	7386.00 ⁴	7198.07	540.93

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil, le secrétariat du chancelier et le Bureau des expositions.

² Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

³ Sans les points de la réserve du Conseil-exécutif.

⁴ La différence (+154.6 points) tient au fait que le budget des points de l'Office des expositions en matière économique et culturelle (rebaptisé Bureau des expositions) a été transféré de la Direction de l'économie publique à la Chancellerie d'Etat le 1. 4. 1992.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement n'a subi aucun changement.

2.3.3 Formation

A la fin août, l'Office des services linguistiques a organisé un séminaire de recyclage auquel ont participé 21 traductrices et traducteurs-terminologues de l'administration cantonale. Le séminaire a eu lieu à l'Université de Genève. L'objet de ce séminaire était d'offrir aux traductrices et traducteurs-terminologues la possibilité de perfectionner leurs connaissances et leurs pratiques dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de la technique législative.

Le Service central de terminologie a organisé en juin et en décembre un cours de formation à LINGUA-PC RÉSEAU, auquel ont participé 36 utilisatrices et utilisateurs de LINGUA-PC.

Durant l'automne, 16 collaborateurs et collaboratrices ont suivi le cours d'informatique «Windows» et «Word for Windows». Cette formation permettra de traiter plus facilement les documents en provenance d'autres Directions.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

Le contenu de cette rubrique est identique au rapport sur la mise en œuvre du programme de législation. Le rapport de gestion ne le reproduit donc pas.

2.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31.12.1993

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi sur l'information du public (Lin)	6	–
– Loi sur l'encouragement des médias	1	1995
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
–	–	–
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
–	–	–
2.5.4 Autres projets		
– Loi sur le Grand Conseil, révision partielle 1994	6	–
– Règlement du Grand Conseil, révision partielle 1994	3	mars 1994
– Loi sur le Grand Conseil, révision partielle 1996	1	novembre 1994
– Règlement du Grand Conseil, révision partielle 1996	0	–
– Loi sur les droits politiques (Modification)	4	janvier 1994
– Loi sur le renforcement de la participation politique du Jura bernois et de la population francophone du district de Bienne	4	janvier 1994 (2 ^e lecture)
0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = préavisé par la commission 5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé		

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31.12.93	Achèvement des travaux
Organisation		
– Privatisation du Bureau des expositions	ACE en préparation	Fin 1994
– Mise en place du contrôle de gestion	En cours de réalisation	Tâche permanente
Constructions		
– Transformation Postgasse 68–72	Achèvement de la première étape (Postgasse 68)	1995
– Equipement technique de l'Hôtel du Gouvernement	ACE prévu pour la fin 1994	1995
Information et relations publiques		
– Nouveau schéma directeur de la formation des cadres aux relations avec les médias	En cours de réalisation	Fin 1994
Planification politique		
– Rapport sur la mise en œuvre du programme de législature	Avant-propos	Eté 1994
Egalité		
– Rapport au Grand Conseil sur les quatre ans d'activité du BEFH	En cours de rédaction	Automne 1994
– «Augenblick-Frauenblick»: exposition, manifestations	En cours de réalisation	Avril/mai 1994
– Directives sur la représentation et le statut des femmes dans l'administration	2 ^e corapport en cours	Entrée en vigueur en 1994
– Plan de prévention du harcèlement sexuel	Elaboration du projet d'ACE par le groupe de travail (Office du personnel, BEFH et DPA)	1994

2.6 Projets informatiques (aperçu)

Service Projets/application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts ² de production milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
1130.100.199 KAWASYS	269	8,5	–	1992–1994
1130.100.205 NESTA	390	–	–	1992–1995
1130.500.201 GRIS	4408	inconnu	–	1990–1997
1130.500.202 Système de vote électronique	360	10	–	1991–1995

¹ Chiffres selon le plan informatique ou le plan des investissements² Les comptes suivants sont concernés:

a compte 3158 (Maintenance du matériel)

b compte 3186 (Production du centre de calcul)

c compte 3188 (Maintenance des logiciels)

2.7 Autres projets importants (aperçu)

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31.12.93	Achèvement des travaux
Bilinguisme		
– Les Romands dans le canton de Berne	Consultation en cours	1995

2.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.8.1 Classement de motions et de postulats

2.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Bilinguisme

– Motion 210/89 Pétermann du 7 septembre 1989: Dans quelle mesure la minorité romande est-elle intégrée dans le canton de Berne ? (adoptée le 14.2.1990, prolongation du délai jusqu'en 1994 accordée le 4.11.1992).

L'étude sur les Romands dans le canton de Berne, menée par l'expert genevois Dominique Haenni, s'est achevée le 8 mars.

– Motion 234/90 Boillat du 12 novembre 1990: Bilinguisme, quo vadis? (adoptée sous forme de postulat le 20.3.1991).

Le motionnaire s'inspire de l'exemple du rapport de l'Inspection de la protection de la nature pour demander l'adoption de mesures garantissant la publication dans les deux langues de tous les documents officiels.

Le canton de Berne applique le principe de l'équivalence des deux langues. Tous les documents officiels sont simultanément rédigés en allemand et en français. Le rapport d'activité de l'Inspection de la protection de la nature n'entre pas dans cette catégorie car il s'agit d'un texte que l'Inspection rédige à bien plaisir pour la Société bernoise de sciences naturelles qui le publie dans ses communications annuelles. Le rapport contient d'ailleurs réguliè-

rement des articles en français. L'information officielle du Grand Conseil sur les activités de l'Inspection de la protection de la nature est assurée par le biais du rapport de gestion de la Direction de l'économie publique.

Jura bernois

– Motion 272/90 Boillat du 10 décembre 1990: Loi sur les droits de coopération et FJB (adoptée sous forme de postulat le 21.3.1991).

La loi sur le renforcement de la participation politique du Jura bernois et de la population francophone du district de Bienne a été adoptée en première lecture par le Grand Conseil le 13 septembre.

Droits populaires

– Motion 377/91 Siegenthaler, Münchenbuchsee, du 7 novembre 1991: Envoi du matériel électoral avant les élections (adoptée sous forme de postulat le 16.3.1992).

– Postulat 397/91 Bhend du 14 novembre 1991: Vote par correspondance (adopté le 16.3.1992).

– Motion 68/92 Binz du 24 mars 1992: Délai de recours en matière électorale (adoptée sous forme de postulat le 12.11.1992).
Les revendications ont été intégrées à la révision de la législation sur les droits politiques. La loi a été adoptée en première lecture par le Grand Conseil le 8 septembre.

– Motion 159/92 Schmid, Rüti, du 7 septembre 1992: Contre-projet à l'initiative constitutionnelle sur le droit de vote des étrangers (adoptée le 3.11.1992).
Le Conseil-exécutif a adopté sa proposition concernant l'arrêté du Grand Conseil et le contre-projet le 30 juin.

Grand Conseil

– Motion 151/90 Büschi du 20 août 1990: Mise en place d'un système de vote électronique (adoptée le 21.1.1991, prolongation du délai jusqu'en 1995 accordée le 2.11.1993).

– Motion 118/91 Baumann, Uetendorf (CG), du 19 mars 1991: Révision partielle de l'article 78, 1^{er} alinéa du Règlement du Grand Conseil – délibération des affaires de Direction (adoptée le 19.9.1991, prolongation du délai jusqu'en 1995 accordée le 2.11.1993).

– Motion 178/91 Wasserfallen du 22 avril 1991: Mesures d'économie au Grand Conseil: réduction de la durée globale des sessions (adoptée sous forme de postulat le 19.9.1991, prolongation du délai jusqu'en 1995 accordée le 2.11.1993).

– Motion 389/91 Marthaler, Oberlindach, du 13 novembre 1991: Quorum en cas d'initiative parlementaire (adoptée le 16.3.1992).

– Motion 87/92 Hofer du 5 mai 1992: Contrôle périodique des actes législatifs (adoptée sous forme de postulat le 18.1.1993).

– Motion 95/92 Suter, Bienne, du 12 mai 1992: Abolition des votes subsidiaires (adoptée sous forme de postulat le 18.1.1993).

– Motion 146/92 Baumann, Uetendorf (CG), du 26 août 1992: Modification de la loi sur le Grand Conseil (adoptée le 18.1.1993).

– Motion 216/92 von Escher du 2 novembre 1992: Procès-verbaux des séances de commission (points 1 et 2 adoptés comme motion et classés, point 3 adopté comme motion le 15.3.1993).

– Motion 37/93 Omar du 27 janvier 1993: Modification du règlement du Grand Conseil (point «Troisième tour de scrutin» adopté comme motion et point «Départage des voix» retiré le 3.5.1993).

– Motion 146/93 Büschi du 23 juin 1993: Indemnisation des scrutateurs et des scrutatrices (adoptée sous forme de postulat le 1.11.1993).

– Motion 168/93 Hofer du 1^{er} juillet 1993: Indemnités des présidents et présidentes des commissions permanentes (adoptée sous forme de postulat le 1.11.1993).

Ces revendications ont été intégrées à la révision partielle du droit parlementaire de 1994. Le Grand Conseil a adopté la loi sur le Grand Conseil le 1^{er} novembre. La modification du règlement du Grand Conseil a été adoptée par la Chancellerie d'Etat à l'intention du Grand Conseil le 21 décembre.

Conseil-exécutif

– Motion 166/91 Lüthi du 28 mars 1991: Renforcement de la responsabilité du Conseil-exécutif (adoptée sous forme de postulat le 4.11.1991, prolongation du délai jusqu'en 1995 accordée le 2.11.1993).

La nouvelle Constitution adoptée par le peuple bernois le 6 juin permet de prolonger le mandat du président ou de la présidente du Conseil-exécutif.

2.8.1.2 *Classement extraordinaire*

Néant.

2.8.2 **Exécution de motions et de postulats adoptés**

Banque cantonale bernoise (BCBE)

Les réponses aux interventions ci-après ont été défendues par le président du Conseil-exécutif pendant le débat sur le rapport sur la banque et sur la modification de la loi sur la Banque cantonale bernoise. Mais leur mise en application incombe à la Direction des finances.

– Motion 201/92 Buser du 5 octobre 1992: Banque cantonale: réexamen de la situation à la lumière des faits nouvellement apparus (points 1 et 5 retirés et points 2 à 4 adoptés sous forme de postulat le 19.1.1993).

– Motion 218/92 Steinlin du 2 novembre 1992: Risques de perte encourus par la Banque cantonale bernoise (lettres a et b adoptées comme motion et lettre c adoptée sous forme de postulat le 19.1.1993).

– Motion 90/93 Buser du 3 mai 1993: Privatisation partielle de la Banque cantonale bernoise (adoptée sous forme de postulat le 22.6.1993).

– Motion 121/93 Erb (commission loi BCBE) du 9 juin 1993: Banque cantonale et Dezennum-Finanz AG (adoptée le 6.9.1993).

– Motion 132/93 Allenbach du 21 juin 1993: Transformation de la BCBE en une société anonyme (adoptée le 6.9.1993).

2.8.2.1 *Motions et postulats pour lesquels le délai de deux ans n'est pas écoulé*

Bilinguisme

– Postulat 269/92 Houriet du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23.6.1993).

Les travaux relatifs à la loi sur les langues seront entrepris dès la clôture des délibérations relatives à l'article 116 de la Constitution fédérale (article sur les langues).

Jura bernois

– Motion 88/93 Bangerter du 3 mai 1993: Question jurassienne: rapport de la Commission consultative (adoptée le 23.6.1993).

– Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2.11.1993).

Les acteurs politiques du Jura bernois et des autres régions du canton ont été invités à s'exprimer sur l'ouverture du dialogue avec le canton du Jura et sur les propositions de l'étude «Les Romands dans le canton de Berne».

Grand Conseil

– Postulat 435/91 Voiblet du 18 décembre 1991: Problèmes liés à la situation et l'activité professionnelle des parlementaires cantonaux (adopté le 11.11.1992).

– Postulat 21/92 Bieri, Belp, du 28 janvier 1992: Amélioration des conditions de travail des parlementaires (points 4 à 6 retirés, points 1 à 3 et point 7 adoptés le 12.11.1992).

– Postulat 24/93 Bhend du 25 janvier 1993: Instituer de nouvelles commissions permanentes (adopté le 3.5.1993). Ces revendications seront intégrées à la révision partielle du droit parlementaire de 1996.

2.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Jura bernois

– Motion 75/90 Biffiger du 20 février 1990: Centre culturel de Bellelay (les trois points ont été adoptés sous forme de motion le 16.8.1990, prolongation du délai jusqu'en 1994 accordée le 4.11.1992).

Le projet de construction des deux cliniques n'a pas pu être achevé en 1993.

Egalité des droits entre hommes et femmes

– Motion 63/89 Zulauf du 21 février 1989: Des noms de métiers au féminin et au masculin (adoptée sous forme de postulat le 29.8.1989, prolongation du délai jusqu'en 1993 accordée le 4.11.1991).

Le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme s'exprimera sur cette question dans le rapport qu'il adressera au Grand Conseil en 1994.

Médias

– Motion 83/89 Büschi du 23 février 1989: Installation vidéo pour le studio de Radio DRS de l'Hôtel du Gouvernement (adoptée sous

forme de postulat le 29.8.1989, prolongation du délai jusqu'en 1993 accordée le 4.11.1991).

Ce projet est lié à l'amélioration de l'infrastructure de l'Hôtel du Gouvernement. Les travaux devraient vraisemblablement être réalisés en 1995.

– Motion 230/89 Wehrli du 13 septembre 1989: Droit de refuser de témoigner accordé aux journalistes dans la procédure pénale bernoise (adoptée sous forme de postulat le 6.2.1990, prolongation du délai jusqu'en 1994 accordée le 4.11.1992).

– Postulat 247/89 Büschi du 14 septembre 1989: Réglementation du droit de refuser de témoigner pour les professionnels de l'information (adopté le 6.2.1990, prolongation du délai jusqu'en 1994 accordée le 4.11.1992).

Le droit de refuser de témoigner doit être réglementé au niveau cantonal dans le Code de procédure pénale.

2.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Ederswiler et Vellerat

– Motion 346/87 Schmied, Moutier, du 25 août 1987: Solution relative à l'appartenance cantonale des communes de Vellerat et d'Ederswiler (adoptée le 9.2.1988, prolongation du délai jusqu'en 1992 accordée le 6.11.1990).

La loi sur le transfert de la commune de Vellerat au canton du Jura (loi Vellerat) sera traitée par le Grand Conseil en 1994.

2.9 Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)

Titre (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Protection du paysage de l'Aar	31. 10. 89	4. 7. 90	Rejetée par le peuple le 26.9.1993
Modèle scolaire 5/4	4. 2. 91	23. 10. 91	Rejetée par le peuple le 7.3.1993
Canons à neige	8. 2. 91	27. 11. 91	Rejetée par le peuple le 28.11.1993
Droit de vote pour les étrangers et les étrangères	4. 10. 91	12. 8. 92	Votation populaire le 4.12.1994
Chaire de médecine naturelle à l'Université de Berne	13. 2. 92	18. 11. 92	Sera traitée par le Grand Conseil en juin 1994
Obtention facilitée des médicaments à l'usage des patients	27. 2. 92	18. 11. 92	Votation populaire le 12.6.1994
Interdiction de se déguiser lors des manifestations	10. 6. 92	3. 2. 93	Sera traitée par le Grand Conseil en juin 1994
Capteurs solaires	28. 8. 92	10. 3. 93	Sera traitée par le Grand Conseil en mars 1994
Loyers	1. 2. 93	13. 10. 93	
Habitat	1. 2. 93	13. 10. 93	
Nouveau préambule pour la Constitution cantonale	1. 9. 93	–	Collecte des signatures en cours
Chômage	24. 11. 93	–	Collecte des signatures en cours

Berne, février 1994

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 13 avril 1994

